



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## transport de marchandises

Question écrite n° 33348

### Texte de la question

M. André Flajolet attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer sur les suites de la mission confiée par M. le Premier ministre à Francis Hillmeyer dans le cadre des mesures nécessaires au maintien des règles de concurrence entre les transporteurs de l'Europe élargie. En effet, la rémunération du personnel de conduite est le principal poste de dépenses pour les entreprises de transport routier. Or, selon les indicateurs actuels, le coût d'un chauffeur par jour de conduite est de 211 euros en France contre 73 euros en Pologne et 66 en Hongrie. Il le remercie des précisions qu'il voudra bien apporter pour que les choix politiques et économiques confortent nos PME et atténuent les distorsions de concurrence.

### Texte de la réponse

En août dernier, le Premier ministre a confié à un parlementaire, Francis Hillmeyer, la mission de réaliser un rapport dressant un bilan de la situation économique et sociale de transport routier de marchandises à la veille de l'élargissement de l'Union européenne et proposant des mesures de nature à permettre aux transporteurs routiers français d'opérer dans de meilleures conditions de concurrence. A l'occasion de la communication de ce rapport, le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer a présenté aux partenaires sociaux du secteur, fédérations patronales et organisations syndicales, le 8 avril dernier, ses propositions pour un plan d'action des pouvoirs publics en faveur du transport routier. L'objectif poursuivi est double : redonner au transport routier tous les moyens pour assurer son développement dans l'Union européenne, avec une volonté forte de cohésion sociale et de promotion de l'emploi ; refonder la politique de contrôle et de sanctions pour garantir une concurrence loyale. Le plan d'action recouvre des mesures concrètes : une mission de concertation a été confiée à monsieur Georges Dobias aux fins de proposer des solutions dans le cadre de la transposition des directives sur le temps de travail des conducteurs routiers. Cette mission actuellement en cours, doit s'achever le 15 juin 2004 ; des mesures fiscales, de simplifications administratives et d'amélioration des contrôles pour lesquels un travail interministériel a d'ores et déjà été engagé.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Flajolet](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33348

**Rubrique :** Transports routiers

**Ministère interrogé :** transports et mer

**Ministère attributaire :** transports et mer

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 février 2004, page 986

**Réponse publiée le :** 1er juin 2004, page 4128